



# BULLETIN D'ADHÉSION 2023-2024 À L'ANVL

L'adhésion est valable du 9 septembre 2023 au 31 décembre 2024.

NOUVELLE ADHÉSION     RENOUELEMENT D'ADHÉSION

**Vous pouvez cotiser directement en ligne sur notre site [anvl.fr](http://anvl.fr), rubrique «adhérer», ou par chèque en complétant le questionnaire ci-dessous**

---

Pour les adhérents souhaitant cotiser par chèque :

Nom : .....

*pour les personnes morales merci d'indiquer le nom de la structure suivi de celui de la personne contact à qui transmettre les informations concernant l'association*

Prénom : .....

Courriel : ..... Téléphone : .....

Adresse complète : .....

.....

Date de naissance : .....

Souhaitez-vous recevoir par courriel les actualités de l'ANVL  oui  non

Souhaitez-vous participer en tant que bénévole à des activités au profit de l'ANVL ?  oui  non

Cotisation simple (avec bulletin) : 50 €

Cotisation familiale (avec bulletin) : 60 €

Cotisation seule (sans bulletin) : 30 €

Cotisation étudiante (sur présentation de la carte) : 10 €

Cotisation personne morale (avec bulletin) : 100€

Eventuellement) un don complémentaire de : .....euros pour l'ANVL

*Vous pouvez déduire de vos impôts 66% de vos dons dans la limite de 20% de votre revenu imposable annuel. Un reçu fiscal vous sera adressé par l'ANVL.*

**MONTANT TOTAL** : ..... €

Ci-joint un chèque de .....€ à l'ordre de l'ANVL

Fait à ..... Signature :

Le .....

A retourner, avec votre règlement, à : ANVL - Station d'écologie forestière  
route de la Tour Denecourt - 77300 Fontainebleau

[anvl@anvl.fr](mailto:anvl@anvl.fr)  
[www.anvl.fr](http://www.anvl.fr)